

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formation continue certifiée

Présentation de la formation

CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : option Médiation scolaire

15 crédits ECTS Volée 2024-2026

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/cas-psps-de

hep/

Table des matières

Préambule	4
Introduction	4
Formations continues certifiées de la HEP Vaud	5
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	
Présentation générale	6
Compétences travaillées	6
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	7
Calendrier de la formation	11
Structure modulaire du programme	11
Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées	12
Principe de l'évaluation	12
Evaluation des modules et du cursus	12
Frais d'inscription et taxes	13
Admission et services HEP	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	14
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s	15
Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs	
Carte d'inscription	15
Conditions en cas de désistement	15
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	15
Campus de la HEP Vaud	16
Base juridique	16

Dernière modification le 15.03.2024

Introduction

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants désirant promouvoir par l'exercice d'une fonction spécifique un climat favorable aux apprentissages scolaires et sociaux au sein de leur établissement. La formation offre ainsi deux options : « Délégué-e PSPS » ou « Médiation scolaire ». Ce document vous présente de manière détaillée le programme du CAS option « Médiation scolaire ».

Nous regroupons ces deux fonctions sous le terme d'intervenantes et intervenants en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) qui auront pour tâche d'être attentifs à la qualité de vie à l'école. Le développement d'une pratique interdisciplinaire au sein de l'équipe PSPS leur permettra de maintenir et de renforcer les liens de coopération entre les partenaires de l'école. Le rôle spécifique du médiateur et de la médiatrice scolaires consiste à contribuer à la promotion de la santé et à la prévention, et assurer un espace d'écoute et d'accompagnement des élèves, ainsi que des différents acteurs de l'établissement en fonction de leurs demandes spécifiques.

La formation prépare les participantes et participants à l'exercice de la fonction de médiatrice ou médiateur scolaire dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire. L'exercice de cette fonction implique une articulation avec d'autres fonctions, telles que déléguées ou délégués PSPS, infirmières ou infirmiers scolaires et médecins scolaires, qui s'inscrivent dans la réalisation d'une mission commune.

Définie en collaboration étroite avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, la formation articule apports théoriques et réalités du terrain. Elle propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins identifiés chez les acteurs de l'établissement. Elle favorise l'appropriation d'outils de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de médiatrice ou médiateur scolaire.

La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans l'équipe PSPS. Elle les amène également à développer des compétences leur permettant d'analyser les demandes des élèves et des acteurs de l'établissement ainsi que les situations rencontrées, de définir et réguler leur propre implication, et d'intervenir de diverses manières (conduite d'entretiens, médiation de conflits, orientation vers d'autres instances, etc.)

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : option Médiation scolaire. Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, ce programme de 2024 correspond à la 13e édition du CAS.

Le programme ouvre annuellement.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Lausanne

[Accès et plans des sites](#)

Direction

[Marco Allenbach](#), UER DV,
Responsable de programme

[Piera Gabola](#), UER DV,
Responsable de programme

[Carole Moix Wolters](#), UER DV,
Responsable de programme

[Amaury Daele](#), FCC,
Responsable pilotage

[Claudio Morganella](#), FCC,
Responsable pilotage

Liens utiles

[Informations admissions](#)
[Formulaire d'admission](#)
[Questions fréquentes](#)

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme est proposé par la Filière de formation continue certifiée et l'Unité d'enseignement et de recherche "Développement de l'enfant à l'adulte".

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS), de 10 à 29 crédits ECTS
- Diploma of Advanced Studies (DAS), de 30 à 59 crédits ECTS
- Master of Advanced Studies (MAS), dès 60 crédits ECTS

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation initiale (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

La Filière de formation continue certifiée, en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées, s'engage à concevoir l'ingénierie de la formation, coordonner la formation et assurer un suivi qualité visant l'amélioration constante des prestations fournies.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnelles et professionnels capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques
- Prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacune, chacun et les conditions d'exercice de sa pratique
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participantes et participants ainsi que des expertes et experts afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de:

En termes de **connaissances et compréhension**:

1. Connaître les thématiques et les enjeux touchant au développement de la santé chez les élèves;
2. Identifier les déterminants et les dynamiques de l'organisation scolaire et communautaire ;
3. Connaître une variété d'outils théoriques et pratiques favorisant, la pratique de la médiation en milieu scolaire.

Du point de vue de **l'application des connaissances et de la compréhension** :

4. Identifier, analyser et problématiser des situations de manière à envisager une démarche pertinente d'intervention dans le contexte scolaire;
5. Planifier et s'engager dans une démarche cohérente, en y définissant les limites et procéder à sa mise en oeuvre, son évaluation et sa régulation.

En termes de **capacité de former des jugements** :

6. Situer leur rôle et leur marge d'action en tant que médiatrices et médiateurs scolaire;
7. Evaluer les démarches entreprises, leur enrichissement, leur prolongation, leur réorientation en collaboration avec les actrices et acteurs concernés;
8. Se positionner éthiquement vis-à-vis des bénéficiaires et dans l'établissement.

Savoir-faire en termes de communication :

9. Développer des relations coopératives avec les autres acteurs de l'école et ses partenaires ;
10. Développer une posture empathique et son assertivité;
11. Construire en accord avec les personnes concernées des espaces de paroles dans un climat de confiance favorisant la communication réciproque.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

12. S'engager dans une démarche réflexive sur sa pratique de médiation pour renforcer sa posture professionnelle dans le domaine du développement de la PSPS.

Public cible

Ce programme de formation CAS est ouvert à tout professionnel concerné dans sa pratique professionnelle par la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, en particulier la médiation scolaire.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 3, 7 et 3 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 454 heures de travail dont 178 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

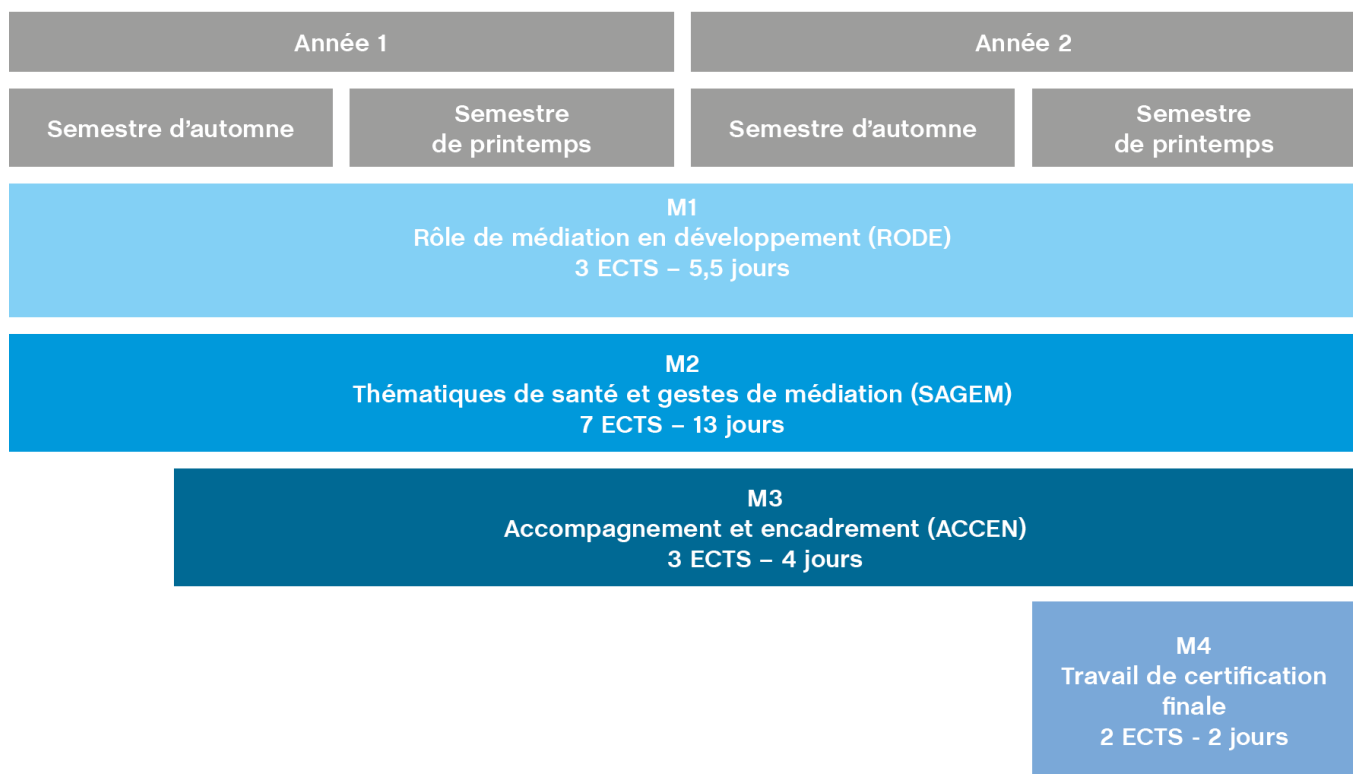


Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation

Programme de la formation

Module PSME100 - Rôle de la médiation en développement (RODE) - 3 ECTS

Ce module se compose d'une unité de formation qui aborde le travail de négociation des demandes et de contractualisation, la construction de son rôle professionnel et le travail en réseau.

Responsable du module
Allenbach Marco, UER DV
marco.allenbach@hepl.ch

Gabola Piera, UER DV
piera.gabola@hepl.ch

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSPS100-1	Enjeux de la PSPS	1	1.5	1	1.5

Intervenantes et intervenants

Marco Allenbach
Catherine Sauer
Catherine Amy Barras

Compétences travaillées

2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

Modalités pédagogiques et de certification

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participantes et participants et analyse de situations

Certification

Au fil des quatre semestres, les participant-e-s élaborent un dossier de formation, sur lequel un regard réflexif sera porté en fin de module.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- Travailler à la compréhension des attentes et demandes envers les médiatrices et médiateurs
- S'ouvrir à la diversité des approches et des modes d'intervention possibles
- Contractualiser des actions qui prennent sens pour les acteurs concernés
- Évaluer et réguler des processus d'intervention
- Construire son rôle et développer son identité professionnelle de médiatrice ou médiateur dans le contexte de son établissement
- Se situer au sein d'une réunion de réseau
- Construire et mobiliser des soutiens relationnels et collectifs à l'activité professionnelle

Module PSME200 - Thématiques de santé et gestes de médiation (SAGEM) - 7 ECTS

Ce module vise à permettre aux participantes et participants de développer des gestes professionnels directement liés aux activités de médiation, et d'acquérir des connaissances sur le développement d'écoles en santé, ainsi que sur des enjeux spécifiques auxquels ils seront confrontés.

Responsable du module
Allenbach Marco, UER DV
marco.allenbach@hepl.ch

Gabola Piera, UER DV
piera.gabola@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

PSME200-1
Marco Allenbach
Piera Gabola

PSPS200-2
Nicolas Meylan,
Piera Gabola

PSPS200-3
Piera Gabola
Claire-Lise Pellaton Wolker
Michel Favez
Marjorie Valls
Catherine Sauer

PSME200-4
Jean Courbat

PSME200-5
Catherine Sauer

PSME200-6
Claudio Carneiro
Piera Gabola
Diverses intervenantes sur la
thématique de la maltraitance

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSME200-1	Se former à la médiation (2)	0.5	0.5	-	1
PSPS200-2	Thématiques et enjeux de santé (2 crédits, 3,5 jours)	1	1	0.5	1
PSPS200-3	Séminaire d'approfondissement (1 crédit, 1,5 jours)	-	-	1.5	-
PSME200-4	Entretien (1 crédit, 1,5 jours)	1.5	-	-	-
PSME200-5	Médiation de conflits (1 crédit, 1,5 jours)	1.5	-	-	-
PSME200-6	Situations complexes (2 crédits, 3 jours)	-	2	1	-
	Total	4.5	3.5	3	2

Compétences travaillées

1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11

Modalités pédagogiques et de certification

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant-e-s et analyse de situations.

Certification

Elle a lieu en deux temps :

- En fin de première année de formation, rédaction d'une réflexion illustrant comment un ou deux concepts ou démarches les ont aidés à intervenir, ou à évaluer leur intervention après coup ;
- Au printemps de la deuxième année, présentation orale par groupe : partage d'expériences et analyse autour d'une thématique commune.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- de conduire un entretien ou une séance de médiation de conflits;
- d'affronter les situations complexes qu'elles et qu'ils seront amenés à rencontrer dans l'exercice de leur fonction ;
- de se familiariser avec certaines problématiques actuelles dans la promotion de la santé et la prévention à l'école ;
- de contribuer à l'élaboration d'une démarche s'adaptant au contexte de l'établissement ;

PSME200-1 : Se former à la médiation

Contenus

Présentation de la philosophie et de l'ingénierie de formation, régulation, certification et bilan du module.

Modalités pédagogiques

Rencontres au fil de la formation.

PSPS200-2 : Thématiques et enjeux de santé

Contenus

Découverte des principes généraux du développement d'écoles en santé.

Sensibilisation à des thématiques et enjeux touchant conjointement à la médiation et à la prévention. Par exemple :

- migration et interculturalité
- durabilité et éco-anxiété
- violence et harcèlement

PSPS200-3 : Séminaire d'approfondissement

Contenus

Ces séminaires, en commun avec les délégués, ont pour but de permettre l'approfondissement d'une thématique à choix selon l'intérêt des et intervenants et les spécificités de leur contexte d'exercice de la médiation:

- La psychologie positive pour favoriser le bien-être des jeunes élèves
- Problématiques de jeunes ou de familles en situation précaire sur le plan social : mobiliser des ressources au service de quelques enjeux sensibles
- Souffrance psychologique de l'enfant et de l'adolescent : ses enjeux et ses retentissements en milieu scolaire
- Intervenir en classe

PSME200-4 : Entretien

Contenus

Explorer le cadre d'un entretien et son processus :

- expliciter, convenir et rappeler au besoin le but de l'entretien, son propre rôle, le contexte, les conditions de temps et de lieu, les règles, les étapes et la méthode dans sa façon de conduire l'entretien
- Contexte et cadre d'un entretien
- Techniques d'entretien: écoute, exploration des ressources du contexte, en situation de crise
- Sensibilisation à la communication nonverbale

PSME200-5 : Médiation de conflits

Contenus

Prendre en considération le conflit comme opportunité de faire évoluer positivement une situation ;

- Le conflit et ses enjeux

- Les modes de résolution de conflit
- La posture du tiers (médiateur)
- Le processus de médiation (de l'écoute des parties à la recherche de solutions)

PSME200-6 : Situations complexes

Contenus

Explorer des thématiques complexes, aux enjeux spécifiques, qui posent la question du relais ou du partenariat entre la médiatrice ou le médiateur et divers spécialistes :

- Deuil chez l'enfant / deuil et conduites suicidaires
- Traumatismes et violence intra-familiale
- Abus, maltraitance et rôle de l'école pour la protection de l'enfance
- Soutien à l'activité
- Confidentialité
- Etc.

Module PSME300 - Accompagnement et encadrement (ACCEN) - 3 ECTS

Ce module a pour visée d'accompagner les participantes et participants au fur et à mesure par rapport aux défis auxquels ils sont confrontés dans leur activité de déléguée et délégué. A cet effet, une présence régulière est requise.

Responsable du module
Allenbach Marco, UER DV
marco.allenbach@hepl.ch

Gabola Piera, UER DV
piera.gabola@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

PSPS300-1
Catherine Amy
Carole Henry Mouron
Jean-Frédéric Favre
Fabrice Guillaume

PSPS300-2
Sophie Schubert-Grundisch
Alexandra Papastéfanou

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE300-1	Analyse de pratiques comme déléguée ou délégué PSPS	-	1	1	1
PSPS300-2	Rencontres avec les responsables cantonales	0.5	-	-	0.5
	Total	0.5	1	1	1.5

Compétences travaillées

2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12

Modalités pédagogiques et de certification

PSME300-1 : Sur la base de situations amenées par les participantes et participants, analyses, échanges et élaborations de pistes.

PSPS300-2 : Informations, échanges, réflexions en plénière et en sous-groupes à partir de thématiques amenées par les participantes et participants ou par les responsables cantonales.

Certification

Participation régulière et active aux rencontres.

Acquis de formation

Ce module vise à permettre aux participantes et participants de :

- Bénéficier d'un soutien vis-à-vis des défis rencontrés dans leur activité professionnelle
- Développer leur capacité à mobiliser et à offrir du soutien au sein d'un groupe de pairs
- Mieux comprendre le cadre, les ressources et les prescriptions cantonales et entrer en dialogue les concernant
- Développer leur réflexivité concernant leurs situations spécifiques

PSME300-1 : Analyse de pratiques en médiation scolaire

Contenus

L'objectif de ce cours est de renforcer la réflexivité individuelle et collective, en travaillant sur des situations amenées par les participant·e·s.

PSPS300-2 : Rencontres avec les responsables régionales

Contenus

L'objectif de cette unité est d'offrir des rencontres au fil du temps avec les responsables cantonales des deux fonctions, afin de permettre :

- une communication mutuelle concernant les enjeux, projets, problématiques ou ressources, identifiés sur le terrain scolaire
- des échanges concernant la mission, le prescrit, le fonctionnement et les ressources de l'Unité

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2024 à fin juin 2026, et sera répartie en principe sur des mercredis durant l'année académique.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2024.

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participantes et participants ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
PSME100	Rôle de la médiation en développement (RODE)	2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	3
PSME200	Thématiques de santé et gestes de médiation (SAGEM)	1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11	7
PSME300	Accompagnement et encadrement (ACCEN)	2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12	3

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative..

Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules 1 et 2 font l'objet d'une évaluation certificative. Pour le module 3, c'est la participation active qui est validée. La mention acquis ou non acquis est attribuée.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation détaillés sont communiquées préalablement aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation, de manière orale collective par les formateurs, et individuellement par un questionnaire en ligne. Ce dernier est soumis et analysé par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE). Ces évaluations contribuent à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière des formations continues certifiées toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7 500.-

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la directive 02_01, article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives).

ADMISSION ET SERVICES HEP

Conditions d'admission

L'entrée en formation implique obligatoirement d'exercer parallèlement une activité de médiateurs ou médiatrices PSPS.

Sont admises et admis au programme de formation, les candidates et candidats :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent);
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission sur dossier

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, elle-il peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (**Directive 05_03** ; etudiant.hepl.ch/directives). Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.- non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: etudiants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique : candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier. Le délai d'inscription est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS MAS](#). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- non remboursable sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom « Finance Inscription_Nom_Prénom ». Ce paiement peut être directement effectué au moment de l'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires (Directive 05_04). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au **31 août**.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél. : +41 21 316 92 70

Mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus " Procédure d'inscription à la formation "), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Carte d'inscription

Les participantes et participants à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription. Il suffit de la demander au service académique (etudiants-fcc@hepl.ch) dès le démarrage de la formation. Cette carte permet de faire des photocopies (CHF 20 par année disponible) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Conditions en cas de désistement

L'engagement dans le programme de formation est ferme dès la validation du dossier de candidature. En cas de désistement annoncé un mois avant le début de la formation, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation, la finance de formation du semestre concerné est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- [Activités culturelles et sportives](#)
- [Mobilité](#)
- [Bibliothèque](#)
- [Restaurant](#)

Renseignements divers auprès de [l'association des étudiantes et étudiants HEP](#)

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

[Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)

[Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\).](#)

[Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS \(RAS\)](#)

[Directive-05-57-CAS "Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire", option "Médiation scolaire" et option "Délégué à la PSPS"](#)